

COMMUNE DE HODENT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

L'an deux mille onze, le 14 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric BRETON, Maire.

Présents : Mmes Dodin et Ravier
MM. Falague, Hébert, Le Manach, Michel, Polvérari et Sariane

Absent : M. Cazé

Secrétaire de séance : Mme Dodin

Ouverture de la séance à 20h30 :

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point n°1 : Délibération : Attribution du marché d'assistance technique pour l'exploitation de la station d'épuration communale de Hodent

M. le Maire rappelle que le marché en cours attribué à Veolia Eau, d'une durée de deux ans, viendra à son terme le 31 mars prochain. En conséquence, une consultation selon le mode de passation de la procédure adaptée a été lancée du 11 février 2011 au 10 mars 2011 à 12h00.

L'annonce de consultation a été affichée à la porte de la Mairie et publiée sur le site internet de la commune durant ladite période. Le dossier de consultation comprenant le cahier des charges a été envoyé à trois sociétés dont les compétences sont reconnues :

- Véolia Eau – Compagnie des Eaux et de l'Ozone
- La Lyonnaise des Eaux
- DFM (Dépannage – Fourniture – Maintenance).

Par rapport à la prestation actuelle qui comprend l'entretien de la station par des visites mensuelles afin d'en assurer son bon fonctionnement, voire une fréquence plus élevée si nécessaire, la valorisation des boues et les analyses dont le bilan 24 heures, le cahier des charges imposait en plus :

- des tests rapides en sortie de station (préconisation du service Eau du Conseil Général du Val d'Oise),
- une diminution du nombre de rotations des bennes d'évacuation des boues de 4 à 2 par an (cela résulte du retour d'expérience du contrat en cours qui était un début dans la valorisation des boues). Il était également demandé de s'engager sur une 3^e rotation à la demande,
- une option « Gestion des lits de séchage » activable à tout moment de la durée du marché comprenant :
 - l'extraction des boues, l'évacuation des boues sèches vers la benne étanche,
 - l'entretien des lits afin de permettre leur bon fonctionnement,
 - une intervention par semaine (moyenne).

Cette dernière option est demandée car l'agent d'entretien titulaire est en poste aménagé pour raison médicale. Tant que le 2^e agent en contrat CAE est présent, l'activation de l'option n'est pas nécessaire.

Le marché est prévu pour un an reconductible une fois, soit du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013.

Les 3 sociétés contactées ont pris rendez-vous sur place avec M. Hébert, Adjoint délégué à l'Eau et à l'Assainissement. Aucune autre société n'a demandé de dossier.

A la date limite de dépôt des dossiers de candidature, le 10 mars 2011 à 12h00, 2 offres étaient déposées. Ce même jour à 20h30, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis. L'offre N°1 de la Lyonnaise des Eaux et l'offre N°2 de Veolia Eau – Compagnie des Eaux et de l'Ozone ont été jugées recevables.

Parole est donnée à M. Hébert pour le retour d'analyse des offres :

- compétences techniques : les deux sociétés sont au même niveau et il n'y a pas de critères différenciateurs.
- coût financier pour la Lyonnaise des Eaux :
 - Assistance : 19 204,00 € HT/an
 - Rotation supplémentaire de benne : non indiquée
 - Option « Gestion des lits de séchage » : 9 347,00 € HT/an
- coût financier pour Veolia Eau – Compagnie des Eaux et de l'Ozone :
 - Assistance : 6 869,28 € HT/an
 - Rotation supplémentaire de benne : 297,00 € HT
 - Option « Gestion des lits de séchage » : 1 230,00 € HT/an

L'offre financière de Véolia Eau est légèrement inférieure au marché initial passé il y a deux ans ; l'offre reçue pour ce nouveau contrat est donc cohérente.

Vu ces éléments, il est proposé d'attribuer le marché à la société Veolia Eau – Compagnie des Eaux et de l'Ozone et de ne pas activer l'option « gestion des lits de séchage » tant que l'agent titulaire en contrat CAE est présent.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal et M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

Entretien Chemin d'Archemont secteur Côte du Tir

M. Falague souhaiterait savoir quand sera réalisée sa demande de remise en ligne du chemin afin d'éviter que les gens passent en plaine, demande exprimée lors du Conseil Municipal du 05 novembre 2010.

M. Le Manach lui répond que cela a été fait cet hiver et que l'on peut pratiquer le chemin sans empiéter sur le champ. M. Hébert a utilisé ce chemin dernièrement avec le tracteur communal et il n'a pas eu besoin de dévier dans le champ.

M. Falague estime que les pousses «baliveaux» n'ont pas été traitées et que, tant qu'elles ne le seront pas, la trajectoire continuera d'être déplacée vers le champ. Suite à cette contestation, et afin d'éviter toute incompréhension, M. le Maire demande à MM. Falague et Le Manach de se rendre sur place, ensemble, afin d'analyser la situation de manière objective.

M. Falague rappelle que s'il fallait dessoucher, il le ferait gratuitement avec son matériel.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h30

Le Maire,

Eric Breton